

**ANNEXES**  
**AU CODE GENERAL**  
**DES IMPOTS**



**ANNEXE I**

**TARIF DES DROITS DE PATENTE**



DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Agent d'affaires	20.000	10è	NC
Appareils électroniques (Marchand de) (Réparateur)	150.000 50.000	10è 10è	
Appareils ménagers (Marchand d') (Réparateur)	100.000 50.000	10è 10è	
Appareils ou matériels mécaniques ou gros travaux (Loueur d')	100.000	10è	
Appareils ou matériels mécaniques ou électriques (Marchand d')	-	-	Voir appareils ménagers
Approvisionnement de navires	40.000	10è	
Architecte	25.000	10è	
Armes, articles de sport, chasse, pêche (Marchand d')	-	-	Voir marchandises générales
Armurier	20.000	Exempté	
Assurances			
- Agent général	150.000	10è	NC
- Sous agent dépendant d'un Agent général	100.000	10è	

Attractions foraines (Exploitant d')	20.000	Exempté	
Automobiles et engins mécaniques (Marchand d')	200.000	10è	
Auto-école	50.000	10è	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Avocat	50.000	10è	
Banquier	300.000	10è	
Batelage (Entrepreneur de)	130.000	10è	
Bestiaux (Marchand de)	30.000	10è	
Bijouterie, horloge, orfèvre, opticien	60.000	10è	
Bijoutier ne vendant que le produit de son travail, ou horloger ne faisant que des réparations	15.000	10è	
Bois (entrepreneur du travail du) Charpentier, Ebéniste, Exploitant de scierie, Menuisier			
- occupant plus de 20 salariés	150.000	Exempté	
- occupant de 11 à 20 salariés	120.000	30è	
- occupant de 6 à 10 salariés	80.000	30è	
- occupant de 2 à 5 salariés	30.000	20è	
- occupant 1 salarié	15.000	10è	
Bois de chauffage ou charbon de bois			
- en gros	50.000	10è	
- en détail	15.000	10è	

Boissons (Marchand de)			
- boissons alcooliques en gros	200.000	10è	
- boissons alcooliques en détail	100.000	10è	
- boissons hygiéniques en gros	40.000	10è	
- boissons hygiéniques en détail	15.000	10è	
Bonneterie (Marchand de)	-	-	Voir Tissus
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Boucher - Moderne	100.000		
- Artisanal	20.000	10è	
Boulangier - Moderne			
- Façon			
Cabotage (Entreprise de grand)	50.000		
Café, Bar (exploitant de)	100.000	10è	
Carrières et sablières (Exploitant de)	50.000	10è	
Chapeaux et casques (Marchand de)	-	-	Voir Tissus et Vêtements
Carburants (Marchand de)			Voir Essence
Charbon de bois	-	-	Voir Bois de chauffage
Charcutier	-	-	Voir Boucher
Charpentier	-	-	Voir Bois
Chaussures (Réparateur de)	10.000	10è	
Chaussures (Marchand de)	-	-	Voir Tissus et Vêtements

Chaux et ciments (Fabricant de)			
- par procédés mécaniques	60.000	10è	
- sans procédés mécaniques	15.000	10è	
Chaux et ciment, fer, matériaux de constructions (Marchand de)			
- en gros	100.000	10è	
- en détail	20.000	10è	
Chimiste	20.000	10è	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Cinéma (Exploitant de)			
- Format standard (35 mm)	100.000	10è	
- Format réduit (16 et inférieur)	50.000	10è	
Collecteur	-	-	Voir produits locaux
Commerces non prévus au présent tarif	-	-	Voir Marchandises générales
Commissaires-priseur	30.000	10è	
Commissionnaire	-	-	Voir Courtier
Comptable			
- occupant un ou plusieurs employés	60.000	30è	
- sans employé	20.000	10è	



Confection (Fabricant de) - occupant plus de 20 salariés - occupant 11 à 20 salariés - occupant 6 à 10 salariés - occupant moins de 5 salariés	120.000 100.000 80.000 60.000	Exempté 30è 20è 10è	
Cordes (Fabricant de) - avec outillage industriel - sans outillage industriel	60.000 15.000	10è 10è	
Cordonnier	-	-	Voir Chaussures
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Courtier en marchandises, commissionnaires, facteur de denrées et marchandises, représentant de commerce - occupant habituellement 2 employés ou plus - occupant moins de 2 employés	60.000 30.000	10è 10è	
Couturière, tailleur, chemisier - ayant 2 employés ou plus - un employé Tailleur artisanal sans employé	25.000 10.000 5.000	10è 10è 10è	
Dentiste	60.000	10è	

Distillateur	-	-	Voir Ylang-Ylang
Eau et limonades gazeuses (Marchand de)	-	-	Voir Marchandises générales
Droguerie (Marchand de)	-	-	Voir Marchandises générales
Eaux et limonades gazeuses (Fabricant de)			
- occupant habituellement 3 salariés ou plus	130.000	10è	
- occupant habituellement moins de 3 salariés	20.000	10è	
Ebéniste	-	-	Voir Bois
Ecrivain public	10.000	10è	
Electricien	-	-	Voir Travaux du Bâtiment
Electricité et eaux (producteur et distributeur)	200.000	10è	
Entrepôt et docks (Exploitant de)	15.000	10è	
Epicier détaillant			
- avec salariés	40.000	10è	Mod. Loi n° 88-009/AF
- travaillant seul	15.000	10è	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Essence, huile, carburants pour moteur, pétrole (Marchand de)			
- en gros	200.000	10è	
- en détail	30.000	10è	
Expert-comptable, expert en écritures	-	-	Voir Comptable

Exploitant forestier			
- occupant plus de 20 salariés	150.000	30è	
- occupant de 11 à 20 salariés	80.000	30è	
- occupant de 5 à 10 salariés	40.000	20è	
- occupant moins de 5 salariés	15.000	10è	
Exportateur	250.000	10è	L. n° 88-009/AF
Fer et autres métaux (Entrepreneur du travail du)			
- occupant plus de 20 salariés	150.000	30è	
- occupant de 11 à 20 salariés	100.000	30è	
- occupant de 5 à 10 salariés	50.000	20è	
- occupant moins de 5 salariés	20.000	10è	
Fruits, légumes, œufs, lait (Marchand de)	30.000	10è	
Garagiste	-	-	Voir mécanicien
Gargotier	10.000	10è	
Géomètre, topographe			
- occupant plus de 2 salariés	50.000	20è	
- occupant moins de 2 salariés	15.000	10è	
Glace, Eau congelée (Fabricant de)	15.000	10è	
Glace aromatisée (Marchand de)	20.000	10è	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Horloger	-	-	Voir Bijouterie

Hôtel – Restaurant			
- Grand confort	150.000	10è	
- Confort moyen	100.000	10è	
- Sans confort	40.000	10è	
Huiles et savons (Fabricant d')			
- Par procédés mécaniques	120.000	10è	
- Sans procédé mécanique	15.000	10è	
Huiles essentielles, liquides (essence de basilic, Ylang, etc...)	-	-	Voir Ylang Ylang
Huissier	20.000	10è	
Importateur	250.000	10è	L. n° 88-009/AF
Importateur – Exportateur	500.000	10è	La patente spéciale des Importateurs-Exportateurs n'est pas cumulable à la contribution des Patentes des autres activités (Loi n° 88-009/AF).
Industrie agro-alimentaire			
- occupant plus de 20 salariés	150.000	Exempté	
- occupant de 11 à 20 salariés	100.000	30è	
- occupant de 5 à 10 salariés	50.000	20è	
- occupant moins de 5 salariés	20.000	10è	
Industries non prévues du tarif	-	-	Voir Fer et Métaux (Entrepreneur du travail du)

DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Légumes (Marchand de)	-	-	Voir Fruits
Libraire, papeteries	100.000	10è	
Limonades gazeuses	-	-	Voir Eaux et Limonades
Loueur d'automobiles	60.000	10è	
Loueur de Chambres et Appartements meublés	30.000	10è	
Marchand ambulant (celui qui ne vend que dans l'agglomération de sa résidence, aucune place fixe)	10.000	10è	
Marchand forain (celui qui transport des marchandises de localité en localité, pour les vendre)			
- avec véhicule-automobile	120.000	10è	
- sans véhicule-automobile	10.000	10è	
Marchandises générales (Marchand de)			
- en gros	150.000	10è	
- en détail	50.000	10è	
Matériaux de constructions (Marchand de)	-	-	Voir Chaux et ciment

Mécanicien garagiste			
- occupant plus de 20 salariés	150.000	Exempté	
- occupant de 10 à 20 salariés	120.000	30è	
- occupant de 6 à 10 salariés	80.000	30è	
- occupant de 2 à 5 salariés	50.000	20è	
- occupant 1 salarié	20.000	10è	
- travaillant seul	15.000	10è	
Médecin	60.000	10è	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Médicaments (tenant en dépôt de)	30.000	10è	
Menuisier	-	-	Voir Bois
Mercerie	-	-	Voir Tissus
Meuble (Fabricant de)	-	-	Voir Bois
Navigation maritime ou aérienne (Compagnie de)	200.000	10è	
Navigation maritime ou aérienne (Agence ou représentant de compagnie de)	150.000	10è	
Notaire	30.000	10è	
Opticien	-	-	Voir Bijoutier
Papetier	-	-	Voir Librairie
Parfumerie, article de toilette (Marchand de)	-	-	Voir Marchandises générales
Pâtisserie	-	-	Voir Boulangerie

Peintre	-	-	Voir Travaux du Bâtiment
Pharmacien	150.000	10è	
Photographe			
- moderne	30.000	10è	
- artisanal	10.000	10è	
Pièces détachées (Marchand de)	-	-	Voir Marchandises générales
Platrier	-	-	Voir Travaux du Bâtiment
Plombier	-	-	Voir Travaux du Bâtiment
Préparateur	-	-	Voir Vanille
Produits chimiques, engrais (Marchand de)	-	-	Voir Marchandises générales
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Produits locaux (Marchand de)			
- Exportateur	160.000	10è	N.C.
- Revendeur sur place	30.000	10è	
- Collecteur	10.000	10è	
Les personnes qui exportent ou revendent des produits locaux autres que la vanille ou l'Ylang Ylang ou le girofle ne doivent que la moitié des droits indiqués ci-contre			
Quincaillerie	-	-	Voir Appareils ménagers
Relieur de livres	10.000	10è	

Restaurant (Exploitant de)			
- occupant 5 salariés ou plus	80.000	20è	
- occupant moins de 5 salariés	40.000	10è	
Savon (Fabricant de)	-	-	Voir Huiles et savons
Scierie (Exploitant de)	-	-	Voir Bois
Spectacles (Entrepreneur de)	40.000	10è	
Sport (Marchand d'articles de)	-	-	Voir Marchandises générales
Station-service (Exploitant de)	30.000	10è	
Tailleur	-	-	Voir Couturière
Taxi (Entrepreneur de)	-	-	Voir Transports terrestres
Tissus (Marchand) et de Vêtements			
- occupant 2 salariés ou plus	100.000	-	
- travaillant seul ou occupant moins de 2 salariés	40.000	-	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS
Topographe	-	-	Voir Géomètre
Transitaire	80.000	10è	



Transports terrestres par véhicules à traction mécanique (Entrepreneur de)			
- utilisant des véhicules d'une puissance totale supérieure à 50 C.V.	150.000	10è	
- utilisant des véhicules d'une puissance totale comprise entre 15 et 50 C.V.	100.000	10è	
- utilisant un ou des véhicules d'une puissance totale inférieure à 15 C.V. et supérieure à 9 C.V.	50.000	10è	
- utilisant un ou des véhicules d'une puissance de 5 à 9 C.V.	25.000	10è	
- de 0 à 5 C.V.	15.000	10è	
Transports terrestres par véhicules à traction autre que mécanique (Entrepreneur de)	5.000	Exempté	
Travaux du bâtiment ou travaux particuliers (Entrepreneur de)			
- occupant plus de 20 salariés	150.000	Exempté	
- occupant de 11 à 20 salariés	120.000	30è	
- occupant de 6 à 10 salariés	80.000	30è	
- occupant de 2 à 5 salariés	30.000	20è	
- occupant moins de 2 salariés	15.000	10è	
Travaux publics (Entrepreneur de)	150.000	10è	
DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS IMPOSABLES	Taux du droit fixe	Taux du droit proportionnel	OBSERVATIONS

Usine d'extraction par dissolvant volatile (concrètes et résinoïdes) des fleurs	40.000	10è	N.C.
Vanille (Marchand ou collecteur de)	-	-	Voir Produits locaux
Vanille (Préparateur de) - production supérieure à 5 tonnes de vanille sèche - production comprise entre 500 kg et 5 tonnes - production inférieure à 500 kgs Le préparateur travaillant exclusivement à façon, est passible de la moitié des droits résultant de la classification indiquée ci-dessus	80.000 40.000 20.000	10è 10è 10è	Le préparateur qui n'exporte ou ne vend que le produit de sa préparation ne doit pas la patente de Md. des produits locaux
Vétérinaire	60.000	10è	
Ylang-Ylang (Essence d') et d'autres huiles essentielles liquide (Distillateur) - utilisant un ou plusieurs alambics d'une capacité totale - supérieure à 5.000 litres - comprise entre 2.001 litres à 5.000 litres - inférieure ou égale à 2.000 litres	60.000 30.000 15.000	10è 10è 10è	N.C. Le planteur qui distille uniquement les produits de son exploitation n'est pas assujetti à la patente lorsque la capacité totale de ses alambics est inférieure à 5.000 litres. Le distillateur qui n'exporte ou ne vend que le produit de sa distillation, ne doit pas la patente

**NOTE :** L'article 11 de la loi n° 01-007/CL portant loi de finances de l'Etat pour l'exercice 2002 - reprenant, sur ce point, les dispositions des lois de finances pour les exercices 2000 et 2001 – régit désormais le droit fixe de la patente des écoles privées. Il y a donc lieu de reproduire ci-après le texte de cet article :

**Art. 11.** Le droit fixe de la patente des écoles privées est fixé comme suit :

- de 0 à 250 élèves, le tarif est de : 100.000 KMF ;
- de 251 à 500 élèves, le tarif est de : 250.000 KMF ;
- de 501 à 1000 élèves, le tarif est de : 500.000 KMF ;
- à partir de 1001 élèves, le tarif est de : 750.000 KMF.

Le droit proportionnel leur est exempté.